

GT THEORIE POLITIQUE

Que répondre à un martien qui vous demanderait ce qui s'est passé en théorie politique depuis 20 ans ?

Eric Fabri
John Pitseys

Interrogé à brûle-pourpoint par notre ami martien, peut-être Otis le scribe répondrait-il : « Vous savez, je ne crois pas qu'il y ait de bonne ou de mauvaise réflexion sur le politique. Moi, si je devais résumer la théorie politique aujourd'hui avec vous, je dirais que c'est d'abord des rencontres. Des gens qui se sont tendus la main, peut-être à un moment où ils ne pouvaient pas, où ils étaient seuls dans leur perspective ». Quoique partielle, cette première réponse n'en aurait pas moins le mérite de saisir d'une part la démarche du GT THEORIE POLITIQUE qui promeut le dialogue entre chercheur·e·s, et d'autre part ce qui a caractérisé la théorie politique ces 20 dernières années : une série de rencontres entre des courants de pensée différant tant par leurs thèmes de recherche que par leurs perspectives. Pour apercevoir les contours de ces évolutions et métissages qui font la théorie politique d'aujourd'hui, nous avons choisi de mettre en évidence trois grands sillons ayant contribué à redessiner le champ de notre GT depuis les années soixante.

1. Trois courants de pensée

Le premier de ces sillons a bien entendu partie liée à la publication en 1971 de la *Théorie de la justice* de John Rawls : comme le nom de l'ouvrage l'indique, un pan important de la théorie politique se penche depuis 20 ans sur la définition des principes de justice devant gouverner la société et le fonctionnement de ses institutions. La philosophie politique s'interroge depuis ses origines sur la notion de justice, qu'il s'agisse de déterminer les sources de la justice ou les causes de l'injustice. L'œuvre de Rawls désencastre le questionnement sur la justice du questionnement sur la morale ou sur l'utilité collective d'une part, et de l'analyse des causes de domination et d'oppression d'autre part. Elle conduit à la fois à réfléchir sur les principes hypothétiques devant guider la répartition des biens sociaux, et sur la manière dont ces principes peuvent être appliqués à nos institutions politiques et sociales.

Discutée, prolongée, parfois féroce commentée, l'œuvre de Rawls reste aujourd'hui le pivot principal de la philosophie politique anglo-saxonne. Elle fournit le cadre conceptuel dans lequel les discussions sur les rapports entre justice et politique, sur la neutralité et l'impartialité de l'État, sur la distribution et la redistribution des biens sociaux, sur la justice globale ou sur le rôle de la raison publique ont lieu depuis maintenant plusieurs décennies. Contestée pour sa prétention à présenter une conception neutre de la justice mais aussi pour son manque de considération pour les conditions réelles de formation de la décision politique, elle a néanmoins initié la discussion que les penseur·se·s égalitarien·ne·s, communautarien·ne·s et républicain·ne·s entretiennent encore sur ces sujets.

L'efflorescence des débats autour de la théorie de la démocratie constitue le deuxième sillon. La chute du mur de Berlin en 1989 semblait à l'époque témoigner de la victoire politique du libéralisme démocratique. Ces 30 dernières années ont toutefois vu l'émergence d'un sentiment croissant de désenchantement et de dépossession démocratique, accompagné d'une remise en question légitime de ses principes et de son fonctionnement. Sur quelles bases justifier la

démocratie libérale ? Comment en renouveler les formes et les justifications ? Enfin, dans quelle mesure faut-il ou non débarrasser la démocratie du corset libéral qui l'enserme depuis deux siècles ?

Ces questions motivent l'œuvre séminale de Jürgen Habermas, qu'il s'agisse de la publication de la *Théorie de l'agir communicationnel* en 1979 ou de celle de *Droit et démocratie* en 1992. Influencé par le marxisme comme par les travaux de l'école de Francfort, Habermas constate que la modernité est « divisée avec elle-même ». Plutôt que lui tourner le dos, il entreprend toutefois de refonder l'idée de raison publique sur ce qu'il appelle l'agir communicationnel. Dans cette perspective, le travail que Habermas a mené sur la formation de l'espace public, sur les conditions de justification de la délibération politique, sur les rapports entre morale et politique ont aujourd'hui encore une influence considérable. Le dialogue entre Rawls et Habermas sur la notion de « raison publique » a contribué à lancer un vaste champ de débat sur ce qu'on appelle encore aujourd'hui les théories délibératives de la démocratie. La critique habermassienne de la « colonisation du monde vécu » a, quant à elle, alimenté la critique contemporaine du néolibéralisme et la réflexion écologiste sur la sphère autonome.

De manière générale, la théorie de la démocratie se nourrit aujourd'hui d'un paradoxe apparent : la démocratie est considérée comme un horizon indépassable, mais les systèmes démocratiques sont jugés profondément dysfonctionnels. Après s'être penchés sur les conditions idéales de la discussion publique, les débats contemporains sur la délibération s'intéressent depuis quelques années aux mécanismes formels et informels qui corrompent ou détournent la discussion collective : biais procéduraux, domination de genre et de classe, dépolitisation des enjeux. Un temps considérées par certain·e·s théoricien·ne·s de la délibération comme le *deus ex machina* capable de combiner rationalisation des acteurs et adhésion collective aux normes, les théories et lexiques de la « gouvernance » sont aujourd'hui critiqués pour leur dimension paternaliste et leur déni du caractère conflictuel du politique.

Enfin, le renouvellement de la théorie critique – ou plutôt, des théories critiques – représente un troisième courant de recherche notable. Vivaces dans le monde francophone mais puisant aussi son inspiration dans l'anticolonialisme, le féminisme et les travaux de l'école de Francfort, les théories critiques entretiennent un rapport à la fois riche et conflictuel avec le marxisme ainsi qu'une proximité de long cours avec la sociologie critique.

Bien qu'elle ne soit pas la seule inspiration de cette approche, la publication pendant les années 1970 des cours que Michel Foucault a donnés au Collège de France sur la constitution du pouvoir en synthétise bien les questions principales : comment le pouvoir se manifeste-t-il de manière formelle à l'aide des outils de l'économie et du droit ? Comment se manifeste-t-il de manière informelle à travers des codes sociaux, des structures de domination inapparentes ou des discours ? Et comment ces deux types de sphères interagissent-elles ? En d'autres termes encore, comment la manière dont nous élaborons les discours interagit-elle avec la manière dont nous interrogeons le pouvoir ?

Pour le dire rapidement, les théories critiques développent ces questions à partir de deux intuitions théoriques. D'une part, une analyse critique des idéaux de la modernité, et une remise en perspective de ses prétentions à l'universalité. D'autre part, un débat vif sur le rapport entre marxisme et émancipation, qui voit un certain nombre de penseur·se·s (comme Castoriadis et

Lefort) se distancier du communisme puis du marxisme « orthodoxe » à mesure que l'espoir soviétique se révèle déçu. Le mouvement « Socialisme ou barbarie » se nourrit ainsi d'une réflexion sur la domination qui intègre les leçons de l'échec de l'URSS, un retour sans concessions sur le corpus marxiste et la sociologie critique pour débusquer les différentes relations de domination tant à l'Ouest qu'à l'Est du rideau de fer. L'œuvre de Michel Foucault interroge pour sa part les sources et circonstances de constitution du pouvoir politique moderne, et les relations entre la construction des sciences modernes du savoir (statistiques, psychologie, économie...) et les techniques modernes de pouvoir. Enfin, les théories postcoloniales et féministes entreprennent de décentrer le regard que la modernité porte sur elle-même, exhumant les biais de genre et de culture qui en procèdent. Ces débats fondateurs trouvent encore des échos très contrastés dans les travaux de théoricien·ne·s plus contemporain·e·s comme Jacques Rancière, Etienne Balibar, ou encore Chantal Mouffe, ainsi que via les discussions entretenues autour des travaux d'auteurs comme Deleuze, Foucault, Castoriadis ou même Althusser. Ils font émerger également de nouveaux objets de recherche en théorie politique, tels que la culture populaire, la société médiatique, l'activité administrative, les transformations de la régulation juridique, etc.

2. Rencontres et évolutions des trois courants depuis les 20 dernières années

Après avoir distingué un premier courant essentiellement anglo-saxon qui se développe autour de Rawls et la théorie de la justice, un deuxième courant originairement allemand porté par Habermas et l'école de Francfort qui questionne les théories de la démocratie, et enfin un troisième courant majoritairement francophone qui intègre les apports des sciences sociales – qu'il s'agisse de la sociologie bien sûr, mais aussi de l'histoire, de l'économie ou de la sémiotique – à une analyse des nouvelles formes de domination, nous pouvons apercevoir un des faits marquants de l'évolution de la théorie politique ces 20 dernières années : le métissage et l'interpénétration de ces courants originairement liés chacun à une aire géographique. Ce décloisonnement n'est pas un hasard. Il est lié à un rapprochement relatif des diverses disciplines composant les sciences sociales, mais aussi à un mouvement d'internationalisation de la pensée critique comme de la recherche académique.

La rencontre des trois courants gravite cependant autour de la réception de l'œuvre de Rawls – et plus généralement de la pensée libéral-égalitaire - qui a, ces 20 dernières années, progressivement été traduite et discutée par les milieux académiques francophones et allemands. Grâce à l'important travail de traduction mené par Catherine Audard, le champ de la théorie politique francophone a définitivement intégré les thèses du libéral-égalitarisme rawlsien comme un pôle de recherche à part entière, qui dialogue de manière féconde avec ses propres auteur·e·s classiques. Les points de rencontre sont par exemple les enjeux du multiculturalisme et du libéralisme, l'allocation universelle, ou le républicanisme.

Inversement, les milieux anglo-saxons ont assimilé les apports tant d'Habermas et Honneth que de Foucault, Lefort ou Deleuze (à un point tel qu'il ne serait pas surprenant de trouver plus de foucauldien·ne·s de l'autre côté de l'Atlantique qu'en France). La *French Theory* nourrit également les travaux sur la nature et les formes de la démocratie du second courant, qui se prolonge en retour dans les milieux francophones via les débats sur les théories de la reconnaissance et le concept de Raison.

Examiner les thèmes motivant le dialogue entre ces courants permet de préciser leur évolution et leur métissage. À cet égard, la réception et la discussion académique du rawlsisme convergent sur deux points en particulier : le débat entre libéralisme et libertarisme d'une part, l'extension du champ des théories de la justice d'autre part. Les théories de la justice portent originellement sur les principes devant régir la distribution et la redistribution des biens sociaux, et la manière dont ces principes peuvent être appliqués dans des sociétés pluralistes. Ces interrogations ont mené à des réflexions de plus en plus pointues dans des domaines de plus en plus précis – justice fiscale, éthique des affaires, liberté d'expression. Inversement, elles se sont progressivement élargies, en questionnant tant les cadres politiques – l'État-nation – que les sujets de droits – l'individu humain – auxquels s'appliquent les théories de la justice. Comment théoriser la justice au niveau global comme au niveau des communautés sous-nationales ? Dans quelle mesure ne faudrait-il pas élargir les théories de la justice à l'ensemble des formes de vie conscientes, comme les animaux et les intelligences artificielles ? Enfin, comment penser la justice de manière diachronique, et penser la distribution des biens sociaux entre plusieurs personnes ou groupes de personnes non seulement à un moment x, mais aussi entre un moment x et un moment y ? La question de la justice intergénérationnelle constitue aujourd'hui un sujet de discussion majeur à cet égard. Enfin, sous l'influence des deux autres courants, les théories de la justice se penchent de plus en plus sur les rapports complexes entre (in)justice et imaginaires symboliques. Elles s'interrogent par exemple sur la place de la religion dans notre société, les rapports entre justice sociale et mécanismes de reconnaissance collective, les relations complexes entre inégalités et domination de genre ou de race.

Les théories de la démocratie ont quant à elles mené à des débats au long cours sur la définition, la portée et la justification des théories délibératives et participatives de la démocratie. La question de la participation est jugée indissociable des conditions de formation de la décision politique, et donc des conditions d'argumentation et de transformation des positions en présence. À rebours, les théories délibératives de la démocratie accordent une attention croissante aux conditions pratiques de participation, qu'il s'agisse de réfléchir à des mécanismes dits de « délibération démocratique » susceptibles d'associer divers acteurs autour d'une discussion argumentée (sondages délibératifs, mini-publics...), ou qu'il s'agisse de penser aux « systèmes délibératifs » permettant d'organiser la discussion collective à l'échelle de la société. Enfin, les théories délibératives de la démocratie ont été amenées à intégrer puis reformuler les procès en idéalisme qui leur ont été souvent adressés, en particulier de la part d'auteur·e·s se situant dans le troisième courant et insistant sur la complexité d'y intégrer les mécanismes effectifs de domination. Le statut que le conflit, la domination politique, les pratiques stratégiques, la communication publique ou le pluralisme culturel occupent dans le processus de délibération représente aujourd'hui un pan important des débats sur la délibération politique.

Les théories critiques, quant à elles, ont largement essaimé dans les sciences sociales et dans le débat public. Elles ont profondément influencé la réflexion sur l'évolution des formes de domination politique, qu'il s'agisse des transformations de l'impérialisme d'une part, ou de l'évolution des dispositifs publics visant à influencer les architectures de choix des acteurs (stratégies d'information de surveillance, *nudges*, gouvernance algorithmique, idéologies du management) d'autre part. Elles guident l'efflorescence des études dites « culturelles », un programme de recherche mouvant visant à analyser de manière transversale les réseaux de sens et/ou de pouvoir à l'œuvre dans les cultures populaires et minoritaires. Elles nourrissent également, et de manière significative, le renouveau de la pensée féministe. Enfin, les théories

critiques maintiennent un dialogue constant avec les théoricien-ne-s de la délibération évoqués plus haut, interrogeant les rôles respectifs de la raison et du pouvoir dans la constitution du politique.

Enfin, il convient d'évoquer la montée en puissance de deux courants de réflexion : le néo-républicanisme et le libertarisme. La relance du républicanisme doit beaucoup aux travaux de Philip Pettit sur les conditions de la liberté comme « non-domination », et plus singulièrement encore à la parution en 1997 de son ouvrage *Republicanism: A theory of Freedom and Government*. La référence sous-jacente à la nation est évacuée du républicanisme au profit d'une réflexion sur les différentes contraintes qui peuvent s'exercer sur des individus que l'on prétend pourtant libres. La liberté, pour les néo-républicains, ne désigne pas seulement l'absence de restrictions explicites, mais surtout la capacité de développer des projets en dehors de rapports de domination qui peuvent limiter jusqu'à l'élaboration de ceux-ci en obscurcissant le champ des possibles que les individus se représentent pouvoir atteindre. Il n'est donc pas étonnant que le néo-républicanisme s'attaque autant à la question des inégalités socio-économiques qu'aux questions de multiculturalité et de tolérance religieuse, ainsi qu'en témoigne par exemple les travaux de Cécile Laborde sur les signes religieux et la laïcité.

Le libertarisme s'avère quant à lui un courant bifide. En 1974, Robert Nozick publie *Anarchy, State, Utopia* qui deviendra rapidement l'ouvrage fondateur du libertarisme de droite. L'auteur y soutient que le seul rôle légitime de l'Etat est de défendre la vie, la propriété et la liberté des individus qui composent la société dans une perspective très lockéenne. Nozick substitue ainsi à l'État redistributif de Rawls un État minimal, ou *veilleur de nuit*, taxant aussi peu que possible les citoyen-ne-s, et se contentant de garantir les conditions de fonctionnement du marché où s'organisent tous les échanges. Par contraste, le libertarisme de gauche réagit à cet ultra-libéralisme. Séduit-e-s par la défense que fait Nozick de la propriété de soi (*self-ownership*) mais effrayé-e-s par les conséquences politiques qu'il en tire, des penseu-r-se-s comme Otsuka, Vallentyne, ou Steiner entendent réconcilier le droit à la propriété privée et certaines formes de redistributions. Ainsi, par une réflexion sur l'appropriation originelle des ressources, le capital commun et/ou l'égalité des chances, ils plaident en général pour un droit individuel au produit du travail en plus de l'instauration de différentes formes de redistribution telles que l'allocation universelle, le *Basic Capital*, ou la démocratie des propriétaires.

3. Situation institutionnelle, création du GT THEORIE POLITIQUE et défis pour les 20 prochaines années

Se contenter de dresser un tableau des confrontations et hybridations entre courants ne rend toutefois pas pleinement compte de l'évolution du champ. Au final, la théorie politique a connu une situation ambiguë durant ces 20 dernières années : d'un côté, un foisonnement dû à l'entrelacement des courants de pensée évoqués plus haut, et de l'autre une situation de crise qui relève pour beaucoup des mutations contemporaines du champ académique. Compte tenu des contraintes financières et symboliques croissantes liées à la vie académique (course à la publication, hiérarchisation et spécialisation des revues scientifiques, précarisation des chercheur-e-s non-nommé-e-s, domination scientifique de la langue anglaise), chacun des trois courants a aussi connu un mouvement de repli sur soi et d'ultra-spécialisation menant à des recherches tenant plus de la glose et parfois du commentaire de commentaire que de la discussion de nouvelles idées. Cette ultra-spécialisation est en partie due à la domination des revues anglo-

saxonnes capables d'imposer leurs critères aux auteur·e·s (qui s'y confortent d'autant plus volontiers qu'une publication dans l'une de ces grandes revues est souvent considérée comme une condition pour obtenir un poste académique). Et en partie aussi à la plus grande facilité qu'il y a à entretenir un débat entre spécialistes du même sous-domaine plutôt que de se confronter à un public et à des questions plus vastes et porteuses d'enjeux. Sont ainsi publiés des articles dont le lectorat est d'autant plus restreint que l'auteur·e est spécialisé·e. La suprématie du format « article » et l'obligation de publier orientent également la recherche dans des directions peu aptes à encourager le travail de diversification nécessaire à l'élaboration lente de théories politiques systémiques.

Ces contraintes n'ont rien fait pour contribuer au développement de la théorie politique en Belgique francophone. À l'heure où l'université s'enjoint de former des travailleu·r·se·s ou des compétiteurs académiques, la « valeur-ajoutée » de la réflexion sur la nature du politique, du pouvoir et de l'obligation semble de moins en moins évidente. Alors qu'elle est reconnue comme une discipline à part entière aux États-Unis, la théorie politique est considérée comme une discipline marginale de la science politique en Belgique, et à ce titre souvent rattachée à des centres de recherche en droit, en philosophie ou en économie. Enfin, l'hyperspécialisation du monde académique engendre également une coupure croissante entre la théorie politique, la sphère politique et l'espace public.

4. En guise de conclusion

C'est dans ce contexte qu'a été créé le GT THEORIE POLITIQUE au sein de l'ABSP. Le GT THEORIE POLITIQUE s'est fixé comme objectif de jeter des ponts entre les chercheur·e·s, les thèmes, les approches et les centres de recherche de la discipline.

Ce faisant, le GT THEORIE POLITIQUE fait face à deux défis majeurs. Le premier d'entre eux est la scission linguistique du paysage académique belge (et de l'ABSP), qui renforce encore la dispersion des chercheur·e·s en théorie politique. L'absence de communication entre chercheur·e·s francophones et flamand·e·s qui en résulte est d'autant plus absurde que la plupart d'entre eux sont capables d'écrire et de travailler en anglais. Un des enjeux du GT sera de trouver le moyen de passer au-dessus de la frontière linguistique afin de réunir les réflexions des théoricien·ne·s politiques du pays.

Le GT THEORIE POLITIQUE a un second défi à relever : nourrir le débat public du fruit des réflexions qu'il développe. Comment faire en sorte que les réflexions et débats en théorie politique sortent des bulles académiques dans lesquelles les chercheur·e·s ont tendance à s'enfermer ? Comment communiquer et nourrir le débat public du fruit des réflexions que nous entretenons ? Prendre ces questions au sérieux implique une renonciation aux plaisirs coupables des débats de super-spécialistes et un déplacement des discussions vers des problématiques concrètes afin de produire des réponses qui puissent nourrir le débat public. La théorie politique doit ouvrir ses portes vers le monde extérieur, et c'est ce que se propose d'entreprendre ce groupe de travail.